

SÉANCE DU 21 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à neuf heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel Le Causséa à Castres, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
12 mars 2024

Date d'affichage :
12 mars 2024

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération n° : 21032024 /6.2

Nombre de voix délibératives :
45

Membres titulaires présents : 41

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX.

Membres titulaires représentés : 1
Olindo VIVAN (représenté par Richard ANGOSTO)

Membres suppléants présents : 1
Richard ANGOSTO (Olindo VIVAN)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3
Vincent COLOM (pouvoir à Nicolas LEROUX), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX).

Membres titulaires excusés : 15
Jacques BIAU, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Elian COMENT, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Frédéric JOURDE, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.



Objet : Suppression de l'emploi non permanent au grade d'Ingénieur en contrat de projet - Pôle « Aménagement durable du territoire »

Le Président propose aux membres du Comité Syndical de valider la suppression de l'emploi non permanent au grade d'ingénieur territorial, en contrat de projet, « génie thermique », crée au Comité du 4/12/2023.

Il explique que dans le cadre d'une rationalisation des dépenses, il convient de surseoir à ce recrutement qui ne semble pas convenir à la situation actuelle.

Il propose aux délégués qu'une réflexion soit menée ultérieurement sur les choix, enjeux et objectifs à atteindre dans ce domaine.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** la suppression de l'emploi non permanent d'ingénieur à temps complet relevant de la catégorie A (filière technique) au pôle aménagement durable du territoire,
- **Précise** que les crédits n'ont pas été inscrits au budget 2024
- **Précise** que le tableau des effectifs sera mis en jour en conséquence.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 21 mars 2024

**Le Président
M. Alain ASTIE**

**Le secrétaire de séance
M. Jean-Luc DARGEIN-VIDAL**

